

N° 651  
28 AVRIL 2007

# L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



- 23 MAI :  
RASSEMBLEMENT NATIONAL  
DES ÉTABLISSEMENTS  
À PARIS, PAS UNE ACADEMIE,  
PAS UN ÉTABLISSEMENT  
SANS ACTION

## CETTE SEMAINE 4

- DERRIÈRE « L'APPEL À LA  
REFONDATION DE L'ÉCOLE »
- IL FAUT AMNISTIER  
FLORIMOND

## MÉTIER 6

- SOCLE COMMUN :  
PREMIÈRES APPLICATIONS

## CATÉGORIES 7

- FACE AU HARCÈLEMENT

## 23 MAI

# RENDEZ-VOUS AVEC LE NOUVEAU MINISTRE



La « trêve sociale » n'aura pas accompagné cette fois-ci la période électorale, bien au contraire. Les mobilisations ont concerné de nombreux secteurs du public comme du privé, avec au centre les questions d'emploi et de salaires mais aussi de services publics. Et l'on peut se réjouir du caractère très unitaire des manifestations organisées pour le 1<sup>er</sup> mai dans de nombreuses régions. Dans l'éducation, la bataille menée pour l'abrogation du décret Robien sur les services, pour l'annulation des suppressions de postes programmées par un collectif

budgétaire pour la rentrée 2007, et pour l'ouverture de discussions sur les services, le temps de travail et les salaires ne saurait attendre des réponses à l'été. C'est maintenant que la rentrée se prépare, et en juin que s'opéreront les affectations. C'est pourquoi le SNES appelle toute la profession à être présente dans les cortèges unitaires mardi prochain, à interpeller le nouveau ministre de l'Éducation nationale par courrier, fax, mails dès sa nomination. Rendez-vous de tous les établissements devant le ministère le 23 mai pour qu'enfin des réponses positives nous soient données.

■ Claudie Martens, cosecraire générale

# PRÉSIDENTIELLE SECOND TOUR: DES ENJEUX MAJEURS

Réuni au surlendemain du premier tour de la présidentielle, le bureau national du SNES a d'abord relevé le niveau exceptionnel de la participation et la défaite électorale du Front National, même si celle-ci doit être relativisée du fait de la banalisation dans la campagne de certains des thèmes de l'extrême-droite.

**Chacun mesure maintenant clairement toute la portée et toute la gravité des enjeux du second tour: c'est de toute une conception de l'école comme de la société qu'il s'agit.** Le SNES propose à tous ceux qui se reconnaissent en lui ni une simple consigne de vote, ni le renvoi dos à dos des candidats au nom d'une conception stérile de l'indépendance syndicale. C'est une tout autre démarche bien plus dynamique que le SNES a lancée depuis maintenant plus de 8 mois et qui garde toute sa pertinence aujourd'hui, en articulant étroitement actions (grèves des 18 décembre, 8 février et 20 mars, manifestation nationale du 20 janvier, opération « à chaque établissement son action contre le décret de Robien »), interpellations du gouvernement en place et interpellations des candidats à la présidentielle. C'est ainsi que le SNES, sur la base de ses propositions, a beaucoup contribué à imposer l'École comme l'un des thèmes majeurs de la campagne et qu'il a pu pointer très directement et en toute indépendance des propositions qui lui semblaient particulièrement dangereuses sur nombre de points: carte scolaire, autonomie des établissements, ZEP, bivalence, temps de service des enseignants et « 35 heures », utilisation des audits financiers, pour s'en tenir aux candidats qui restent en lice. C'est ce qui lui a permis aussi



de peser sur les choix des candidats. Ainsi avons-nous obtenu, par exemple, des engagements sur le décret Robien qui est au cœur de notre mobilisation: « abrogation » d'un côté et « suspension » de l'autre (cf. sur notre site les réponses de S. Royal et N. Sarkozy aux 11 fiches et 21 questions du SNES).

Suite page 2 >>>

## POUR OU CONTRE LA CSI ?



### Votez du 2 au 29 mai

Tous les adhérents du SNES sont appelés à se prononcer pour ou contre l'adhésion de la FSU à la CSI (Confédération syndicale internationale). Voir le supplément à L'US n° 651.



Le SNES vous souhaite un bon 1<sup>er</sup> mai sous le signe de la revendication

## ELECTIONS A LA CAN

### Votez du 2 au 29 mai

Tous les adhérents du SNES votent pour élire la nouvelle commission administrative – CA – nationale et choisir l'orientation qu'ils voudront donner à leur syndicat pour les deux années à venir. Organisées dans et par chaque section SNES d'établissement – S1 –, ces élections internes constituent un moment essentiel dans la vie démocratique du SNES.





►►► Suite de la page 1

## PRÉSIDENTIELLE SECOND TOUR : DES ENJEUX MAJEURS

### EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LE SNES CONTINUERA À AGIR :

- pour que soit enfin marquée une rupture avec une politique qui, notamment depuis 2002, s'acharne contre le second degré, remet en cause la qualité de l'enseignement, renforce la ségrégation sociale à l'école, dénature nos métiers, menace les garanties statutaires et les carrières;
- pour que soient mises en place des politiques alternatives, pour l'école et au-delà, s'appuyant sur :
  - un service public d'éducation assurant la réussite de tous les jeunes avec des personnels dont les conditions de travail et les carrières doivent être améliorées;
  - le développement des services publics;
  - la réduction de la précarité, la progression de l'emploi et du pouvoir d'achat, l'amélioration du système des retraites;
  - une protection sociale de haut niveau garantissant réellement solidarité et égalité;
  - l'égalité d'accès aux droits fondamentaux;

- une conception exigeante de la laïcité;
  - la priorité de la prévention sur la répression;
  - la lutte contre toutes les formes de discrimination, de racisme et de xénophobie;
  - la garantie du droit de grève et des libertés syndicales et individuelles.
- Les résultats du second tour auront de lourdes conséquences sur le contexte dans lequel le syndicalisme en général et le SNES en particulier inscriront leur action, comme sur les possibilités de faire avancer concrètement leurs revendications et propositions. Nous savons bien en même temps que **quelle que soit l'issue du scrutin, rien ne sera durablement obtenu sans mobilisation sociale**. C'est le sens que nous donnons aux manifestations du 1<sup>er</sup> mai. Ce sera aussi le sens de l'action que le SNES a décidée pour le 23 mai: des délégations d'établissements venues de toute la France interpellent le nouveau ministre de l'Éducation dès son installation afin que, comme première étape, les engagements pris soient tenus, le décret Robien abrogé et les postes supprimés rétablis.

■ Bernard Boisseau

## MANUELS SCOLAIRES FLOUTAGE DE FIGURE...

### On ne lutte pas contre les intégrismes religieux en anticipant voire en fantasmant leur réaction.

La dernière édition du manuel Belin d'histoire-géographie pour la classe de Cinquième a présenté, dans une double page consacrée à la naissance de l'Islam, un document iconographique, tiré d'un manuscrit du XIII<sup>e</sup> siècle conservé à l'Université d'Édimbourg. Ce document, qui avait été reproduit tel quel dans l'édition présentée aux enseignants, a ensuite été modifié, de façon à ce que le visage du prophète soit flouté.

Des enseignants de collège ont interpellé à juste titre l'éditeur et ont ensuite décidé d'en avertir la presse. *Charlie Hebdo* et d'autres médias ont pris le relais.

Pour le SNES, maintes fois interrogé sur cette question, le choix de l'éditeur pose un sérieux problème déontologique à l'historien car la manipulation des sources est injustifiable. Comment apprendre aux élèves la démarche historique, fondée sur l'analyse des sources, si un manuel scolaire se permet de les manipuler pour les rendre « présentables » ?

D'autre part, on ne comprend pas que le souci de « paix sociale dans les classes », avancé par l'éditeur, soit un argument pour truquer une source iconographique. Il ne s'agit là aucunement d'une source d'origine musulmane, et qui, de plus, date du XIII<sup>e</sup> siècle. On pouvait, à la rigueur, imaginer que l'éditeur ne conservât pas une telle représentation s'il jugeait qu'elle pouvait poser problème, mais se permettre de

### Extraits du texte laïcité voté par le congrès du SNES à Clermont-Ferrand (mars 2007)

« Au nom de la tolérance ou du respect de l'individu, du droit à la différence au profit de la différence des droits, la tentation existe de faire des compromis. Cela risque alors de conduire au développement d'une culture identitaire dans la société mais aussi dans l'École qui entraverait, en particulier, l'exercice de la citoyenneté. [...] Dans le même temps, le SNES n'ignore pas l'instrumentalisation actuelle qui est faite de toutes ces questions dans le but de stigmatiser une partie de la population. Il refuse de s'inscrire dans des manœuvres de ségrégation sociale qui au bout du compte, alimentent elles aussi les communautarismes. »

la transformer, au nom du respect des convictions religieuses, il y a là une dérive qu'on ne peut que regretter.

L'enseignant est à même de mener une discussion avec ses élèves sur ce type de représentation. Le fait que les tabous de certaines cultures n'en soient pas pour d'autres est justement un sujet d'étude très intéressant sur le plan pédagogique.

Enfin, et c'est certainement le plus grave, il n'est pas difficile de voir dans ce choix qui a été fait par Belin, une façon d'anticiper, voire de fantasmant les réactions de communautés religieuses, ce qui finalement vient nourrir tous les discours qui stigmatisent une partie de la population. Le nombre d'articles ou de blogs circulant à propos de cette page de manuel est, à ce titre, significatif. ■ Alice Cardoso

Groupe histoire-géographie du SNES

## LYCÉES « AMBITION RÉUSSITE » PÊCHE EN EAU RARE

Après les collèges, le dispositif « ambition réussite » vient transformer la politique d'éducation prioritaire au niveau des lycées. Le ministre ayant annoncé en janvier que 40 lycées en France pourraient signer une convention, deux lycées de l'académie de Créteil viennent de le faire (voir encadré). Une circulaire du BO n° 4 du 5/04/07 détaille le cahier des charges pour l'obtention du label. Inscrit dans le cadre du contrat d'objectifs passé entre les autorités académiques et l'établissement, le projet doit s'appuyer sur un domaine d'excellence clairement affiché (culturel, scientifique, sportif...) et un partenariat avec un ou des établissements(s) de l'enseignement supérieur. Des décharges de service ou des heures supplémentaires pourront être attribuées aux enseignants volontaires. Les lycées candidats devront aller à la pêche à l'aide matérielle et/ou financière en s'adressant à la délégation interministérielle de la ville ou aux collectivités locales.

Après la suppression de plus de 3 000 postes par la démolition de l'heure de première chaire, la disparition au fil des années de quasiment toute possibilité d'aide et de soutien aux élèves en difficulté, le ministre va donc réinjecter quelques gouttes de moyens dans 40 lycées en France alors que les études (Picketty par exemple) montrent la nécessité d'un abaissement significatif des effectifs. Ce dispositif de dernière minute, conçu au rabais pour le budget de l'État, comporte beaucoup d'interrogations: qui assurera le tutorat et l'aide aux élèves? Les investissements pour les TICE seront-ils à la charge des Régions? Est-ce le partenariat avec les entreprises qui assurera des financements complémentaires?

Nous sommes loin de l'enjeu du même droit à la réussite sur tout le territoire et à l'opposé de l'ambition commune à tous que nous réclamons pour irriguer le système éducatif. ■ Roland Hubert

### CRÉTEIL À « L'AVANT-GARDE » ?

Deux lycées de l'académie de Créteil ont signé les premières conventions « ambition réussite » : les lycées Malraux à Montereau et Champlain à Chennevières. Un troisième est prévu dans le département de Seine-Saint-Denis.

#### De quelle ambition et de quelle réussite s'agit-il? Que signifie ce label?

Les critères de choix des établissements sont obscurs : aucun collège EPI dans le district. Certes le lycée de Montereau est classé en zone sensible et fait partie des 33 lycées dont les effectifs sont limités à 30 en Seconde. Mais ce n'est pas le cas à Chennevières. Ces deux lycées ont des classes technologiques et professionnelles, l'un est labellisé « lycée des métiers » tertiaire et bâtiment, l'autre a des partenariats avec l'industrie nucléaire et EDF (FCIL, DNTS, diplômes spécifiques...).

Beaucoup de communication mettant en avant les « bonnes pratiques » mais quelle sera la réalité des dotations supplémentaires? Après la signature de la convention, les collègues de Champlain auraient appris que le soutien et l'aide aux élèves seraient organisés sous forme d'études surveillées sur les trois niveaux après la fin des cours, en encourageant le recours aux TICE financées par les Régions.

#### Les 32 autres lycées classés difficiles par le recteur n'ont donc pas droit à l'ambition et à la réussite?

Dans l'académie de Créteil, le taux de réussite au bac (73,6%) est en retard de 8,7 points par rapport au niveau national. Comment penser que ce label décerné à trois lycées sur 160 fera progresser ce taux dans l'académie? De Robien fait fi de la majorité des lycées réellement en difficulté, certains ayant un taux de réussite au bac autour de 50%.

Dominique Chauvin, secteur lycée de Créteil

### Lycée Schuman de Metz : sauver Wahiba

Wahiba est arrivée d'Algérie à la rentrée de septembre, avec un bac algérien; elle souhaite perfectionner sa formation en obtenant le bac littéraire en France, pour y poursuivre des études. Elle vit chez sa sœur, française. Ses frères et sœurs vivent presque tous en France. Son père, aujourd'hui décédé, a combattu dans l'armée française.

Pourtant, elle est recherchée par la Police de l'Air et des Frontières depuis qu'elle a 18 ans, et risque d'être expulsée du territoire français.

En Algérie, elle a peu de perspectives car ni sa mère, malade, ni son frère, en charge d'une famille, ne peuvent l'aider.

300 manifestants, professeurs, syndiqués ou non, avec RESF et la FSU, et parents d'élèves ont manifesté le 20 avril, en demandant une audience à la préfecture.

Une pétition proposée aux personnels et aux élèves a recueilli plus de mille signatures en une semaine depuis la rentrée.

À la suite de cette initiative, le préfet s'est engagé à laisser Wahiba passer son bac sans être inquiétée, mais cette réponse n'est pas satisfaisante: que va-t-il se passer après?

Nous demandons que Wahiba puisse poursuivre ses études en France, au nom de la liberté de tout individu à circuler et à choisir sa vie. ■ Le S1 du lycée Schuman



### Lycée Louise-Weiss d'Achères : pour Stéphane Guipié

Lundi 23 avril, une centaine d'élèves du lycée ont fait grève pour réclamer la régularisation de leur camarade ivoirien, âgé de 19 ans et menacé d'expulsion. Ils ont reçu le soutien de 70 professeurs de l'établissement qui avaient déposé un préavis de grève.

Stéphane a quitté la Côte-d'Ivoire il y a cinq ans et vit à Poissy avec sa mère et ses quatre frères et sœurs. À sa majorité, selon RESF, il avait demandé sa régularisation mais a essuyé un refus avec obligation de quitter le territoire français. Selon la préfecture, aucune mesure d'expulsion n'est engagée et Stéphane pourrait passer son baccalauréat en France.

« Je suis toujours prêt à apprendre, bien que je n'aime pas toujours qu'on me donne des leçons »

WINSTON CHURCHILL

DÉCRET ROBIEN, RENTRÉE 2007. SALAIRES...

# LE 23 MAI, INTERPELLONS LE NOUVEAU GOUVERNEMENT

Dans quelques jours nous connaissons le nom du prochain président de la République et vers la mi-mai un nouveau gouvernement sera nommé. Après les engagements pris par les candidats sur les questions de l'école et en particulier sur le décret Robien sur les services et sur la rentrée 2007, le temps sera venu pour le nouveau gouvernement de passer aux actes. Le forum des établissements du 23 mai doit permettre d'interpeller le nouveau ministre de l'Éducation nationale pour qu'enfin on passe des promesses aux décisions et que les engagements soient tenus.



Abrogation du décret Robien sur les services, collectif budgétaire pour permettre que la rentrée 2007 se prépare sur d'autres bases, garantissant le rétablissement des heures et des postes supprimés, garanties sur le maintien des heures de laboratoire, de chorales, des heures de première chaire, ouverture de discussions sur nos métiers, nos qualifications, nos rémunérations: c'est sur cette base qu'enseignants, CPE, conseillers d'orientation psychologues, personnels de surveillance, nous sommes mobilisés depuis plus de 6 mois maintenant, avec quatre grèves, une manifestation nationale, des centaines d'actions locales. Le 20 mars, nous avons obtenu des engagements. « Le décret du 12 février 2007 présente la caractéristique d'imposer aux enseignants de travailler plus pour gagner autant, ou autant pour gagner moins. Ce n'est pas la philosophie de mon projet politique. Je suis donc favorable à sa suspension » répond Nicolas Sarkozy au questionnaire du SNES. « La gauche rétablira les moyens supprimés par la droite et abrogera les mesures prises hors de toute concertation » écrit Ségolène

Royal au SNES à l'occasion de la grève du 20 mars. Ces engagements doivent être tenus! Parce que la rentrée se prépare très concrètement en ce moment en particulier en terme de postes et d'affectations, parce que dans la foulée de la nomination du gouvernement et les perspectives des élections législatives, la nouvelle équipe ne perdra pas de temps pour annoncer une série de mesures très rapidement, nous devons mettre la pression sans attendre. C'est pourquoi le SNES appelle tous les personnels des lycées et collèges à interpeller le nouveau ministre de l'Éducation nationale le mercredi 23 mai. Concrètement il s'agit de donner une dimension nationale à toutes les initiatives locales prises depuis janvier en rassemblant ces établissements au plus près du ministère: montée de délégués d'établissements de toute la France à Paris, affichage des revendications de chaque établissement au plus près du ministère, prise de parole publique, conférence de presse sur place, manifestation vers le ministère avec demande d'audience. Le tout appuyé par des actions dans toutes

## CHORALES SE FAIRE ENTENDRE

Dans un souci de bonne gestion et de simplification administrative, la circulaire de 49 qui précisait que la direction d'une chorale comptait uniformément pour deux heures d'enseignement vient d'être abrogée (cf. BO n° 16 du 19 avril 2007). Les chorales faisant dorénavant partie « des actions d'éducation et de formation autres que d'enseignement », c'est en fonction du programme académique de performance que le recteur détermine les actions retenues. Le chef d'établissement doit « organiser le service des enseignants volontaires », « en intégrant à leur service les heures correspondantes ». Il s'agit bien là d'une régression, aucun texte ne faisant plus référence au paiement de « deux heures d'enseignement ». Nous intervenons auprès du ministère pour qu'un nouveau texte soit publié fixant à deux heures la rémunération de la chorale, et ne

manquerons pas d'interpeller le nouveau ministre de l'Éducation nationale sur ce dossier dans le cadre de notre lutte pour l'abrogation du nouveau décret. Nous proposerons dès cette semaine une pétition aux autres syndicats et aux associations. Nous appelons tous les collègues d'éducation musicale à participer aux rassemblements, manifestations, réunions, initiatives diverses organisés par le SNES le 23 mai à Paris et dans les académies, dans le cadre de la journée nationale « forum des établissements ». Vous trouverez le texte du nouveau décret concernant la chorale ainsi qu'un dossier spécifique sur le site des observatoires: [http://www.snes.edu/observ/spip/rubrique\\_enseignements\\_artistiques](http://www.snes.edu/observ/spip/rubrique_enseignements_artistiques).

■ Sandrine Charrier  
ens.artistiques@snes.edu

## 23 MAI : MODE D'EMPLOI

### À Paris : rassemblement national des établissements

#### LE MATIN

Installation des « stands » à proximité du ministère.

- **Stand d'établissement** : panneau d'affichage avec tracts locaux, affiches sur les actions menées, la DHG, les suppressions de postes. Les établissements ne pouvant envoyer de délégués peuvent nous faire parvenir du matériel à afficher (banderole à tendre, affiche, photos...).
- **Stands thématiques** : TP en danger, enseignements artistiques, langues vivantes, orientation (une montée sur Paris de représentants des conseillers d'orientation de toute la France sera organisée), non-titulaires, TZR.
- **Stand pour la presse** ou chaque établissement viendra informer de la situation dans son établissement, témoigner sur le métier...

#### MIDI

- Conférence de presse avec participation des représentants de différents établissements.
- Pique-nique.

#### APRÈS-MIDI

Prise de parole publique, débat, puis rassemblement devant le ministère et audience.

### Dans les académies

Rassemblements, conférences de presse, rencontre avec les élus.

### Dans tous les établissements

Envoi de pétitions au ministère, rectorat, inspection académique, courriers aux élus et candidats aux élections législatives, contact avec les parents d'élèves et les élèves.

les académies et les établissements : rassemblements, conférences de presse, adresse au ministre, aux élus et aux candidats aux élections législatives. À l'issue de cette journée, le SNES se tient prêt

à toute éventualité, en particulier si les engagements pris n'étaient pas respectés. Aucune modalité d'action ne doit être exclue, y compris le recours à la grève. ■ Claudie Martens

## ORIENTATION 4 500 JOURNÉES

Dans une motion votée à l'unanimité, le congrès alertait tous les personnels sur les transformations radicales des principes et des finalités du système éducatif et de l'orientation contenues dans les mesures déjà prises et les projets déjà prêts : menaces complètement d'actualité. Quels que soient les résultats du second tour, la question de l'orientation reviendra sur le devant de la scène. Il y a déjà eu beaucoup de rapports, dont certains complètement téléguidés, sur nos services. Tous mettaient en avant une mauvaise image des services sans la rapporter aux dysfonctionnements structurels, pédagogiques, administratifs, ni à la réduction drastique des recrutements. La caractéristique du précédent gouvernement, c'est bien d'avoir voulu écarter systématiquement l'expression des personnels et des syndicats sur le métier. C'est le moment pour que chacun prenne la parole. Décrivons nos conditions réelles de travail avec la variété et la richesse de nos missions, leurs

liens indispensables mais aussi la difficulté à les exercer dans ce contexte. Nous proposons de rassembler 4500 « journées ordinaires » de CO-Psy et DCIO pour les présenter au nouveau ministre et saisir l'opinion. Une avancée positive, conforme à l'intérêt des jeunes et à nos revendications ne se fera pas sans une pression forte des personnels. Le secrétariat de catégorie a décidé d'un rassemblement national le 23 mai, jour d'interpellation du nouveau gouvernement par le SNES. Il sera l'occasion pour les délégués des académies de collecter toutes « ces journées ordinaires » afin de les transmettre au ministère. Face aux groupes de pression qui cherchent à lamener le service public d'orientation, face au développement du coaching, face à l'hémorragie des recrutements, nous mettrons en scène ce démantèlement de manière spectaculaire et interpellons le nouveau ministre sur ses intentions. Soyons nombreux! ■ Catherine Remermier

« L'école devrait toujours avoir pour but de donner à ses élèves une personnalité harmonieuse, et non de les former en spécialiste. »

ALBERT EINSTEIN

DÉMOCRATIE SYNDICALE

# VOTEZ SANS MODÉRATION !

**D**u 2 au 29 mai, les syndiqués du SNES vont élire celles et ceux qui assureront, pour les deux années à venir, la direction nationale du syndicat. C'est l'élection de la Commission administrative nationale (CAN), instance délibérative du syndicat qui a la charge de mettre en œuvre les propositions et revendications élaborées par le congrès national de Clermont-Ferrand et dans les congrès académiques qui l'ont préparé. À cette fin, elle se réunit, au moins cinq fois par an, pendant deux jours, où l'ensemble des membres issus des différents courants de pensée procèdent à l'analyse de la situation et prennent les décisions qu'elle implique.

Dès son élection, la CAN désigne en son sein, à la proportionnelle, un bureau national, élit le secrétariat général, les trésoriers et les secrétaires nationaux chargés de l'exécution des mandats.

Il est essentiel que chaque adhérent exprime par son vote les choix qu'il fait en matière d'orientation pour le SNES. Le scrutin, organisé au sein des sections SNES d'établissement qui disposent du matériel nécessaire<sup>(1)</sup>, est aussi l'occasion de susciter des débats collectifs et faire vivre la démocratie.

Expression du pluralisme, quatre listes s'offrent à vos suffrages, celle de la direction sortante Unité et Action et trois autres listes : École Émancipée, Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant, Émancipation, qui portent des orientations différentes de celles qui sont mises en œuvre par la direction actuelle<sup>(2)</sup>.

Cette élection de la direction du SNES par l'ensemble des syndiqués constitue une particularité de notre syndicat ; elle est constitutive de notre identité. Elle permet de prendre en

compte les diversités dans une organisation soucieuse de porter l'expression de la profession dans toutes ses composantes.

Chaque syndiqué(e) est en même temps invité(e) à se prononcer sur l'adhésion de la FSU à la Confédération Syndicale Internationale (cahier spécial joint à cette US).

En participant nombreux(ses) au vote, vous contribuez à l'élection d'une direction représentative des personnels, capable de porter les actions et les revendications pour la défense du service public d'éducation, l'amélioration de notre situation, le développement de solidarités. Alors, votons sans modération !

■ **Eugenio Bressan**, eugenio.bressan@snes.edu

(1) Dans plusieurs académies ont lieu simultanément les élections aux CA académiques et bureaux départementaux. Reportez-vous aux circulaires académiques. (2) Listes et déclarations dans le cahier spécial joint à L'US du 14 avril.

## ÉLECTIONS À LA C.A. NATIONALE DU SNES 2007

Le Bureau national, réuni le 24 avril 2007, constate qu'une candidature de la liste École Émancipée est irrégulière (cotisation syndicale 2005-2006 non acquittée).

Cela a eu pour conséquence l'annulation des candidatures au secrétariat de catégorie des étudiants-surveillants (scrutin nominal).

Par ailleurs, en application du règlement électoral, École Émancipée a été invitée à procéder sur la liste générale au remplacement de cette candidature irrégulière. Le BN a pris acte de ce remplacement.

Pour : **unanimité**

## « REFONDATION DE L'ÉCOLE » L'ÉCOLE EN DEHORS DU TEMPS ?

**Un appel pour « la refondation de l'École » a été lancé par un groupe d'associations et quelques personnalités, dont certaines sont bien connues pour leur nostalgie d'un supposé âge d'or de « l'Instruction Publique ».**

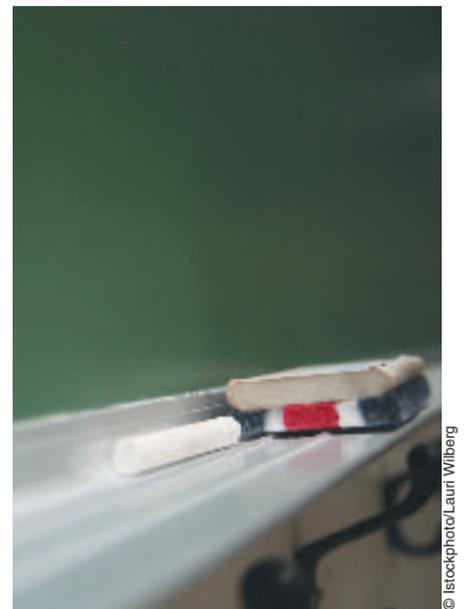
**S**ur le constat, largement partagé, que tout manquement de l'École à ses missions conduit à un renforcement de la sélection par l'argent et par la naissance, l'appel déroule un ensemble d'affirmations contestables, voire erronées (25 à 30 % des élèves ne maîtrisent pas les bases de la lecture, de l'écriture et du calcul en entrant en Sixième, tous les apprentissages de base de la langue sont sinistrés, le raisonnement mathématique a quasiment disparu jusqu'à la fin du collège...), et propose un retour en arrière de plus de 50 ans dans la conception de l'École.

Campant sur une conception passéiste des savoirs et de la culture qui auraient été figés dans le marbre par les « fondateurs de l'Instruction publique » et rendant les « nouvelles pratiques pédagogiques », fondées sur la « construction du savoir par l'élève », qui interdisent tout enseignement explicite, « structuré et progressif », responsables de la « maladie » de l'École, la « refondation » se résume alors à la remise au goût du jour des vieilles recettes. Pourtant celles-ci n'ont jamais fait leurs preuves que dans des systèmes élitistes n'ayant pas l'exigence d'amener tous les jeunes à un savoir vivant et à une posture dynamique face aux apprentissages. L'idée, largement développée dans l'appel, que des enseignements sont fon-

damentaux dans le sens où leur non-maîtrise interdit toute poursuite d'études est un non-sens pédagogique qui renvoie toutes les autres disciplines au statut de faire-valoir ou de supplément d'âme et nient leur importance dans les dynamiques de réussite.

Conscient des difficultés réelles que connaît le système éducatif, le SNES est porteur de valeurs démocratiques qui donnent sens au pari de l'intelligence en réaffirmant la capacité de tous nos élèves, quelles que soient leur origine et leurs conditions de vie, à accéder à des qualifications et à des savoirs qui ne soient pas réduits à un catalogue cantonné aux quatre opérations et à la dictée, voire à la liste des départements et de leurs préfetures...

■ **Roland Hubert**



## RESF IL FAUT AMNISTIER FLORIMOND



**F**lorimond Guimard, instituteur marseillais, militant de RESF 13, risque trois ans de prison et 45 000 euros d'amende pour « violence volontaire sur agent » ; il avait tenté de s'opposer à l'expulsion d'un parent d'élève sans papiers le 11 novembre dernier (voir L'US n° 650).

Vendredi 20 avril, 2 000 manifestants ont défilé à Aix-en-Provence pour soutenir ce collègue. « Nous appelons le futur président de la République à amnistier Florimond Guimard et tous les militants de RESF inculpés pour avoir tenté d'empêcher des expulsions » déclare Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU, présent à cette manifestation. ■

## ORAL AU BAC STG OUI MAIS

**P**as dans n'importe quelles conditions ! Suite aux interventions du SNES auprès du ministère et de l'Inspection générale, l'épreuve de compréhension orale a été reportée, les conditions imposées pour l'établissement d'une banque de « documents déclencheurs » modifiées, le cadrage des dates en partie acté.



Mais notre désaccord à la mise en place du CCF (Contrôle en Cours de Formation) pour l'épreuve d'expression orale demeure, le ministère refusant les échanges d'enseignants examinateurs entre établissements. Par souci d'indépendance et d'équité, le SNES maintient sa demande que les examinateurs soient des enseignants extérieurs et soutient la mise en place d'échanges et les actions dans ce sens. Il dénonce l'alourdissement de la charge de travail imposée en l'état, sans rémunération.

Nous demandons aux collègues d'établir un bilan très précis cette année, et de relever les difficultés auxquelles ils ont été confrontés lors de ces épreuves d'expression orale, annexé au procès-verbal et adressé au SNES.

Pour consulter le dossier LV en STG :

<http://www.snes.edu/clet/spip.php?rubrique122>

■ **Mireille Breton, Thérèse Jamet-Madec**

## La famille Raba est de retour en France

Chacun se souvient des conditions dans lesquelles la famille Raba et les trois enfants (dont deux nés en France) ont été expulsés en décembre dernier au Kosovo dans le village qu'ils ont fui et où ils sont en danger. La famille répondait parfaitement aux critères de la circulaire de juin 2006. Elle est de retour.

Cette famille doit être régularisée. C'est la demande de RESF et des organisations qui en font partie.

La FSU et ses syndicats sont bien sûr partie prenante de cette initiative et ont participé à la conférence de presse pour supporter leur soutien à la famille Raba, conformément au mandat de congrès.

## Professora em luta

Le SNES était invité au congrès de la Fenprof, principal syndicat d'enseignement du Portugal réuni en congrès les 19, 20 et 21 avril. « Professores em luta » les photos géantes de la manifestation du 5 octobre 2006 (plusieurs dizaines de milliers de participants, 14 organisations syndicales, du jamais vu depuis 30 ans) donnaient le ton.

Mobilisés sur les questions de statut et de carrière, les enseignants refusent la réforme du mode de promotion qui installe le mérite, la hiérarchie entre professeurs, dénoncent la dégradation de leurs conditions de travail, un projet de réforme des recrutements qui baisserait le niveau de qualification requis. C'est bien la même logique qu'en France qui est ici mise en œuvre, dictée par les contraintes budgétaires et par la volonté d'encadrer les métiers de l'éducation.

De quoi renforcer la détermination commune du SNES, de la Fenprof et de bien d'autres syndicats enseignants d'Europe à travailler ensemble.



## Sénégal : l'épreuve de force

Dix-huit organisations syndicales, dont le SNEEL-CNTS, le SYPROS et l'UDEN affiliés à l'IE, ont appelé à la grève, entre le 11 et le 26 avril, afin d'obtenir du gouvernement des allocations accrues pour le logement et la recherche. Le gouvernement se dit prêt à accepter si les enseignants travaillent trois heures de plus par semaine... Grève largement suivie. L'intersyndicale maintient la pression sur le gouvernement.

« Il n'y a de bons professeurs que ceux en qui subsiste la révolte de l'élève »

EDMOND GILLIARD

COLLOQUE FSU SUR LA FONCTION PUBLIQUE

LE CHOIX DU COLLECTIF

Le choix des deux tables rondes de ce colloque consacrées à la fonction publique, l'évaluation des personnels et les recrutements, pouvait apparaître esquisser l'actualité marquée par le refus gouvernemental d'une négociation salariale. Pourtant la nécessité d'une refonte générale de la grille des qualifications de la fonction publique a émergé au long des débats.

EN MATINÉE, L'ÉVALUATION DES FONCTIONNAIRES

Premier intervenant, invité comme co-auteur du rapport sur l'évaluation des fonctionnaires de l'État, Michel Delpech a défendu l'évaluation comme outil d'une gestion individualisée. Il conteste la « magie de la comparabilité » d'une note chiffrée et insiste sur la négociation des critères de l'évaluation et de la répartition des majorations d'ancienneté permettant un passage plus rapide à l'échelon supérieur. L'approche syndicale dénonce la mise en concurrence des personnels organisée par la répartition au vu de l'évaluation d'une enveloppe prédéterminée. Personne ne travaillant seul et en concurrence avec les autres, il faudrait avancer vers une évaluation collective, permettant d'agir sur l'organisation du travail et de repérer les besoins de formation. Débat

LE CV ANONYME, C'EST LE CONCOURS

Gwénaëlle Calvès, professeur de droit public, sollicitée par le ministre pour un rapport sur les moyens de faciliter l'accès à la fonction publique des « Français issus de l'immigration », a d'abord interrogé cette formulation, renvoyant à une population définie par son faciès. La finalité d'une telle démarche s'appuie implicitement sur l'idée du fonctionnaire mandant d'une catégorie particulière ; elle est de ce fait étrangère à la notion de l'intérêt général constitutif de la fonction publique française. Elle a ensuite mis en évidence que les personnes originaires des anciennes colonies n'étaient pas sous-représentées dans la fonction publique de l'État ; le concours les tente, leur qualification pouvant être reconnue.

La question préalable est celle de la formation. Jean-Louis Auduc, directeur adjoint de l'IUFM de Créteil explique le succès aux concours enseignants de jeunes scolarisés en ZEP en nombre plus important entre 2003 et 2005 par les moyens d'enseignement accordés au département de la Seine-Saint-Denis suite à au mouvement de 1998. Des enquêtes qualitatives ressortent deux conclusions : le CV anonyme existe dans la fonction publique, c'est le concours et il importe que celui-ci sélectionne sur les savoirs



© Clément Martin

difficile dans le contexte exacerbé d'une sous-qualification des emplois et d'une politique salariale qui subordonne le maintien du pouvoir d'achat à l'obtention d'une promotion. Mais il n'y a pas que les syndicalistes pour contester la rémunération de la performance dans le service public. Selon l'étude d'une chercheuse de l'EDHEC (École des Hautes Études en Commerce), inciter les fonctionnaires par un critère de performance, c'est menacer l'égalité de traitement des usagers et des agents.

travaillés à l'école. Une épreuve de culture générale crée un « plafond de verre ». Enfin, preuve apportée par deux syndicalistes de la fonction publique territoriale, secteur de la petite enfance et responsables du SNUCLIAS-FSU, des recrutements réussis cela passe par une politique de réponse aux besoins de la population, par une formation professionnelle adéquate et par une rémunération attractive.

■ Anne Féray

1. Les limites de la rémunération à la performance des fonctionnaires, Maya Bacache-Beauvallet, 2006.



© Thierry Nectoux

NON-TITULAIRES PLUS DE 5 000 SIGNATURES

L'intersyndicale SNES, SNEP, SNUEP-FSU, UNSEN-CGT a remis au ministère le 3 avril plus de 5 000 signatures, apportées à la pétition « Tous ensemble contre la précarité à l'Éducation nationale » pour dénoncer son développement sur toutes les missions de services publics et la situation de milliers d'enseignants, CPE, CO-Psy, formateurs, personnels de surveillance, administratifs, réduits au chômage ou contraints d'accepter un emploi aidé ou une vacation. Encore une fois, le ministre n'a pas jugé bon de recevoir la délégation. Nous avons rappelé aux interlocuteurs de la DRH (Direction des ressources humaines) les demandes de nouvelles mesures de titularisation. Nous avons pu obtenir un premier bilan de la mise en place du CDI. Si désormais les temps incomplets devaient être pris en compte dans le calcul des six ans, peu restent concernés. 5 959 collègues MA et contractuels étaient CDIables. 207 n'ont pas été transformés en CDI : démissions, retraites, refus, réorientations professionnelles et 49 licenciements.

Et l'administration laisse dans l'opacité la situation de l'ensemble des non-titulaires. Le décret n° 2007-338 du 12 mars 2007 (portant modification du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986) rend désormais obligatoire la mise en place des CCP (commissions consultatives paritaires) pour les non-titulaires. Le SNES se battra pour leur mise en place dès 2007, quels que soient les situations et les actes de gestion, et pour une représentation des non-titulaires par leurs pairs. Dès les résultats de la présidentielle, l'intersyndicale interpellera le nouveau gouvernement. Le SNES-FSU, tel qu'il l'a exprimé dans son dernier appel du congrès, entend participer pleinement à l'initiative contre la précarité sous toutes ses formes lancée par la FSU et propose qu'un temps fort fédéral soit organisé à partir d'un recensement maximum par la profession, dans les S1 notamment, des situations et les besoins couverts par la précarité.

■ Vincent Lombard

<http://nontitulaires.phpnet.org/>

ACTION JURIDIQUE LE DÉTAIL

Le conseil régional d'Île-de-France avait décidé, par une délibération de sa commission permanente en date du 20 octobre 2005, d'attribuer des subventions de fonctionnement aux organisations syndicales représentatives, parmi lesquelles la FSU. Mais la conseillère régionale Marine Le Pen a déféré cette décision au préfet de Région, puis au tribunal administratif de Paris, en tant qu'elle concerne notamment la FSU, non représentative à ses yeux. Marine Le Pen n'aime pas la FSU. Par une ordonnance en date du 5 avril 2007, sous le numéro 067169, le président de la troisième section du tribunal rejette sèchement cette requête, comme irrecevable, parce que déposée hors délai. La requérante croyait que



© istockphoto/Jeff Gymane

le rejet tardif de sa demande par le préfet de Région lui rouvrirait le délai contentieux. Marine Le Pen est avocate, c'est un détail de cette histoire.

■ Francis Berguin, francis.berguin@snes.edu

30 millions

Avec ses d'enseignants et de travailleurs dans le secteur de l'éducation à travers le monde, l'Internationale de l'Éducation constitue la plus importante des fédérations syndicales mondiales et continue de se consolider avec ses 384 syndicats membres dans 169 pays et territoires. Le SNES, membre fondateur de l'IE, participera aux travaux du Congrès qui se tiendra à Berlin du 22 au 26 juillet. Il interviendra sur les programmes d'action et initiatives à prendre pour faire de l'IE un meilleur outil de défense des enseignants et faire progresser le droit à l'éducation partout dans le monde. Le thème central : « Éducateurs - s'unir pour une éducation de qualité et une justice sociale » sera décliné sous forme de résolutions qui intégreront également les questions liées à l'égalité salariale et aux migrations internationales.

Argentine : Grève des enseignants contre la violence de la police

Le SNES condamne le recours à la violence par la police en Argentine afin de disperser une manifestation pacifique. Ces violences ont causé la mort d'un enseignant. À la suite de cet événement, les enseignants ont organisé le 10 avril de grandes marches à travers toute l'Argentine afin que justice soit faite pour Carlos Fuentealba, un éducateur du



© D. Garcia

secteur public de 42 ans, décédé la semaine dernière après avoir reçu une grenade lacrymogène en pleine tête, tirée par un policier à courte portée (3-7 mètres). L'organisation membre de l'IE, la Confederación de Trabajadores de la Educación de la República Argentina (CTERA) et la centrale syndicale nationale, le Central de Trabajadores Argentina (CTA), ont organisé une grève de 24 heures le 9 avril, tandis que les autres syndicats de travailleurs publics observaient un arrêt de travail de deux heures. Les recours à la violence se multiplient pour réprimer les mouvements de revendications des enseignants qui se développent dans les provinces, comme à Neuquén où a été tué Carlos Fuentealba ou encore à Salta. Ce mouvement qui touche huit provinces fait suite à l'accord signé par la CTERA sur une augmentation du salaire de base des enseignants (334 \$), niveau toujours insuffisant au regard du coût de la vie et de l'inflation (10 % en 2006).

« L'école est la vraie concurrence du temple »

ERNEST RENAN

SOCLE ET BREVET

GEOMETRIE VARIABLE

**Le CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation) du 2 avril s'est prononcé très largement contre les projets de décret et d'arrêtés relatifs au futur brevet<sup>(1)</sup>.**

Depuis 2003, on nous annonce la suppression des trois séries actuelles et un brevet unifié, obligatoire pour tous les élèves de Troisième. Jusqu'ici le SNES a mis en échec tous les projets ministériels de brevet à géométrie variable qui prévoyaient un « portefeuille » de disciplines au choix des élèves, parmi lesquelles figuraient notamment la LV2, la technologie, les enseignements artistiques et l'EPS. Ces projets remettaient clairement en cause la notion de culture commune que tous les élèves du collège doivent, selon nous, s'approprier. Depuis 2005, le ministère entend faire jouer au socle commun de la loi Fillon un rôle central dans l'obtention du diplôme. Il a donc envisagé de faire de l'acquisition du socle un préalable : d'abord à l'inscription au brevet (certains élèves préparés au brevet apprendraient en cours d'année qu'ils n'ont finalement pas le droit de s'y inscrire), puis à son obtention (tous les élèves auraient le droit de se présenter à l'examen mais seuls les candidats ayant acquis le socle<sup>(2)</sup> verraient leurs résultats examinés par le jury). Ayant pris conscience des difficultés qu'allait entraîner l'évaluation du socle (nous ne cessons de dénoncer l'usine à gaz qu'elle va représenter pour les col-

lègues), le ministère se contenterait, pour la session 2008, d'une étape intermédiaire en intégrant au brevet les deux compétences du socle qui lui paraissent les plus facilement évaluable, à savoir le B2i et le niveau A2 pour une langue vivante. Cette première étape serait par la suite complétée avec les autres éléments constitutifs du socle. Attaché à une certification qui sanctionne les acquis disciplinaires des élèves en fin de collège, le SNES a voté contre ce projet qui fait courir à terme le risque de la suppression de tous les éléments actuellement constitutifs du brevet (contrôle continu et épreuves terminales). Il a affirmé qu'il n'était pas juste de faire du B2i un élément incontournable de l'obtention du brevet, compte tenu des difficultés rencontrées sur le terrain pour faire valider cette attestation pour tous les élèves (problèmes d'équipements informatiques, de maintenance, de formation de nombreux enseignants...). Il a souligné l'incohérence à imposer deux évaluations distinctes, avec des références différentes, dans une même langue vivante (le niveau B1 serait visé dans le cadre du contrôle continu alors que le niveau A2 serait suffisant dans le cadre du socle). Il a par ailleurs rappelé qu'il restait opposé, avec les personnels, à la note de vie scolaire, déjà intégrée dans le brevet pour la session 2007.

■ Monique Daune

(1) 2 voix pour, 21 contre et 5 abstentions.

(2) Rappelons que la logique du socle impose une évaluation, sans compensation, des sept piliers qui le constituent.

INNÉ ET ACQUIS

INCULTURE SCIENTIFIQUE OU EUGÉNISME POLITIQUE ?

Nicolas Sarkozy « incline(rait) ... à penser [qu'un pédophile] naît pédophile ». Quant aux jeunes qui se suicident, c'est « parce que génétiquement ils avaient une fragilité ». Ces propos, sont tirés d'une discussion avec Michel Onfray dans « Philosophie Mag n° 8 ». Selon Jean-Claude Ameisen, membre du Comité consultatif national d'éthique, « tous les progrès actuels dans la connaissance des relations entre l'inné et l'acquis ... montrent qu'il y a des interactions réciproques et continues entre les gènes [inné] et l'environnement [au sens large, dont dépend l'acquis] et que ce sont ces interactions qui participent à la construction progressive d'un enfant et d'une personne ».

Cette approche scientifique, qui est celle qui inspire nos programmes d'enseignement

(Première et Terminale S) est visiblement absente de la réflexion du présidentiable Sarkozy qui a confirmé ses propos, le 10 avril sur France 2.

Selon le généticien Axel Kahn, il existe « tout un courant qui prétend que les gènes sont tellement déterminants... qu'ils sont responsables de certains désordres de la société et que, par conséquent, la contrainte, les difficultés économiques, les malheurs sociaux n'y sont pour rien ».

Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, ce courant, inspiré par l'eugénisme (par exemple Galton et Spencer) a conduit par exemple à s'opposer à la mixité sociale (le communautarisme), à l'aide aux pauvres (réduction des aides sociales) ainsi qu'à justifier le racisme.

Cette surdétermination par l'inné inspire aussi le projet de l'ex-ministre de l'Intérieur de détection dès la maternelle des « troubles du comportement pour prévenir la délinquance », l'éviction du système éducatif d'individus jugés « inaptes » : inutile de dépenser plus pour des jeunes qui n'auraient pas le « don » pour réussir des études (apprentissage junior, mise en œuvre d'une école à plusieurs vitesses, promotion des « méritants »...).

Le SNES et la FSU combattent une telle conception des rapports sociaux. Notre projet éducatif porte l'exigence d'une formation scientifique rigoureuse afin de former des citoyens aptes à contrer des théories aussi fausses et dangereuses.

■ Groupe SVT, secteur contenus du SNES



© istockphoto/M. Stay

SOCLE ET MATHÉMATIQUES ÉQUATION INCONNUE

Les programmes de collège en SVT, Sciences Physiques et Mathématiques, refusés par le CSE du 02/04/07, ont été publiés<sup>(1)</sup>.

Le socle est présenté comme un simple sous-ensemble du programme : caractères droits pour éléments du socle commun et italiques pour le reste du programme.

En fait, les choix opérés par le groupe de travail vont au-delà d'une restriction à quelques notions qui seraient incontournables. Ils induisent une conception différente de l'enseignement de la discipline et de la construction des notions exigibles. L'immense majorité du programme de Troisième est hors socle comme, par exemple, la notion d'équation, même si tous les élèves peuvent être amenés à résoudre des problèmes du premier degré. Pourtant, le fait de connaître la notion d'équation induit une approche totalement différente d'un problème, même simple, du premier degré.

Comment, dans ce cadre, pourrions-nous faire travailler ensemble les élèves en difficulté qui seront cantonnés au socle avec les autres pour lesquels l'approche même du problème sera d'une tout autre nature ? Va-t-on vers des classes à plusieurs niveaux ou vers des classes de

niveaux ? De plus, peut-on accepter que cet outil mathématique serait, par nature, hors de portée d'un certain nombre d'élèves ?

Le long travail sur la démonstration effectué tout au long du collège passe d'une reconnaissance perceptive (reconnaissance des formes comme un carré) à une connaissance plus analytique prenant appui sur des propriétés (perpendicularité, égalité de longueurs...) et vérifiées au début à l'aide d'instruments (règle, compas...), puis finalement à l'élaboration et à la rédaction de démonstrations en Quatrième. Cette démarche intellectuelle de validation d'une propriété est d'une certaine façon constitutive des mathématiques. Or, dans le cadre du socle, la mise en forme écrite par les élèves n'est pas exigible au nom d'une valorisation de l'argumentation orale.

Peut-on accepter que l'enseignement des mathématiques soit, pour les uns l'accès à des méthodes de résolution et la construction de démarches, et réduite à une résolution au coup par coup pour les autres ?

José Pozuelo, Groupe mathématiques

1. Dans le BO HS n° 6 du 19/04/07.

FORMATION DES ADULTES UN GRETA SINON RIEN

Dans le service public, les GRETA devraient être le lieu privilégié du développement de la formation continue des adultes. Dans le cadre de la formation tout au long de la vie, il importe de garder un lien fort entre formation initiale et formation continue ; de même, la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience devrait également s'inscrire dans cette perspective.

Les GRETA sont donc liés administrativement à des lycées professionnels ou technologiques supports, les CA de ces établissements s'expriment à la fois sur la politique de formation et sur les budgets du GRETA.

Mais, depuis plusieurs années, du fait du marché concurrentiel de la formation continue et de l'absence de politique volontariste en la matière, nombre de GRETA sont en difficulté budgétaire.

Dans un rapport récent au ministre, une proposition de l'Inspection Générale consiste à remplacer la tutelle des établissements scolaires par celle d'un Groupement d'intérêt public (GIP) au niveau académique.

De ce fait, la nature de l'intervention du service public de l'Éducation nationale dans la for-

mation continue risque d'être remise en cause. Pour le SNES, il convient d'empêcher ce qui pourrait conduire à la suppression des GRETA, à dessaisir l'Éducation nationale de toute initiative en matière de formation continue des adultes, à transférer à terme l'utilisation des moyens de l'Éducation nationale vers les Régions, les services de l'emploi et du marché régional de la formation professionnelle.

À l'inverse de cette orientation qui, concurrence oblige, oppose les services publics entre eux, le SNES propose de développer, dans le cadre d'une harmonisation nationale des différentes politiques académiques, les complémentarités entre : formation et adaptation ; formation initiale et formation continue sur la base des mêmes exigences ; formation professionnelle continue et éducation permanente ; et donc les coopérations, en particulier entre les services de l'emploi, de la Région et de l'Éducation nationale.

Il importe de porter ces revendications à tous les niveaux, établissements, académies et ministère. Les élus du SNES s'y emploieront.

■ Thierry Reygades

thierry.reygades@snes.edu

Salaires : le retard se creuse

L'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE a augmenté de 0,4 % en mars. Par rapport à décembre 2006, l'augmentation est de 0,3 %, les soldes d'hiver expliquant chaque année un indice plus faible en janvier et février. Cette valeur est supérieure à celle de mars 2006 (+ 0,3 %).

Du côté gouvernemental, on se presse d'attendre, laissant le pouvoir d'achat des salaires se dégrader ; Villepin force les chiffres pour estimer qu'avec l'augmentation intervenue au 1<sup>er</sup> février 2007, le compte y est pour 2006 et renvoie au prochain gouvernement le soin d'ouvrir le dossier pour 2007.

Pourtant, le ministre de la Fonction publique se hâte d'élaborer les décrets d'application de la loi de modernisation, éclairant le choix gouvernemental des sujets à traiter. Pour protester, la FSU et une majorité des autres fédérations de fonctionnaires ont décidé de ne plus se rendre aux convocations du ministre.

DERNIÈRE MINUTE

CONSULTATION STI : DÉLAIS REPOUSSÉS

À la demande du SNES, le ministère a accepté de prolonger la consultation des enseignants sur le projet de réforme STI jusqu'à la fin du mois de juin 2007.

Enseignants documentalistes : nouvelles du front

Dans l'académie de Nice, trois collèges ont le tort de retomber en dessous de 1 000 élèves. La sanction tombe. Leur second poste est supprimé. Astuce classique, les postes récupérés seront recréés pour trois nouveaux collèges. À Belfort l'occasion fait le larron. Un second poste est supprimé dans un lycée à l'occasion d'un départ en retraite. Cynisme administratif et obscurantisme pédagogique : ces petites opérations s'opèrent au mépris total de la formation des élèves et des conditions de travail de nos collègues. Mais on embauchera peut-être des CAE pour pallier le déficit d'ouverture de ces CDI (discussion dans un CA). Il est probable que d'autres mauvais coups soient programmés. Faites nous remonter les informations. Le déficit des recrutements se concrétisera encore dans beaucoup d'académies par de nouveaux postes vacants. Des listes complémentaires au CAPES sont nécessaires pour enrayer ce phénomène et les dérives qui en résultent. Nous ne signerons pas d'armistice sur le métier.

« Il faut que les ouvriers sachent bien qu'il n'y a de remèdes pour eux que la patience et la résignation » CASIMIR PÉRIER

## PROTECTION DU FONCTIONNAIRE FACE AU HARCÈLEMENT

Une circulaire du ministre qui entend faire le point sur la prise en compte du harcèlement moral dans l'Éducation nationale. Cette circulaire rappelle la définition du harcèlement (article 6 quinquies de la loi du 13 juillet 1983 du statut général) et ses effets : dégradation des conditions de travail, altération de la santé physique ou mentale, conséquences sur l'avenir professionnel du fonctionnaire. Le harcèlement moral pour être constitué se caractérise par diverses actions : cela doit être répété (propos, agissements, écrits) sur une période relativement longue et se traduire par une mise en cause de la victime, directement ou au travers de son travail. Le harcèlement doit être différencié des reproches, tensions ou conflits qui peuvent naître dans le cadre des relations professionnelles. Il peut être vertical, (supérieur) mais aussi émaner de subordonnés ou de collègues. L'accent est mis sur la prévention, avec des modules de formation. En cas de harcèlement, l'agent doit saisir soit son supérieur, soit l'échelon hiérarchique supérieur si le harceleur

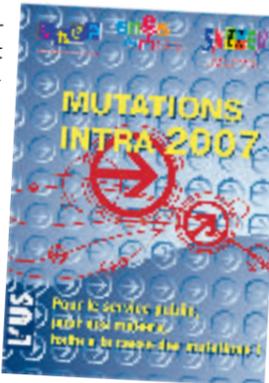
présupposé est le supérieur hiérarchique direct. Il est conseillé de consigner par écrit le compte rendu précis et détaillé des faits constitutifs. L'agent peut être accompagné d'un représentant syndical dans toutes ses démarches. Le directeur des ressources humaines, après dialogue et échanges avec les personnes concernées, conduira une enquête administrative. À noter : il est rappelé que les cas de harcèlement ne peuvent se régler par la mutation de la victime, sauf ultime recours et à la demande de celle-ci. Outre, la médiation, l'agent peut tenter des recours et saisir la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité). Les auteurs peuvent faire l'objet de poursuites disciplinaires, comme les agents qui dénonceraient de manière infondée. Rappelons pour finir l'article 222-33-2 du code pénal qui punit les auteurs d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

■ Catherine Gourbier

Circulaire n° 2007-047 du 27 février 2007.

## MUTATIONS INTRA 2007 SUIVEZ VOTRE DOSSIER

La saisie des vœux pour le mouvement intra-académique est désormais achevée dans la quasi-totalité des académies. Les collègues finissent de recevoir le **formulaire de confirmation** dans leur établissement (voir L'US n° 650). Les Groupes de travail paritaires académiques (GTA) se réuniront tout au long du mois de mai, selon les calendriers rectoraux, pour vérifier les barèmes. Pour permettre aux élus de suivre plus efficacement votre situation, pensez à retourner dès maintenant la **fiche syndicale de suivi individuel** (L'US n° 649 spéciale « intra 2007 », www.snes.edu, rubrique « mutations 2007 ») à la section académique du SNES concernée par ce mouvement intra, accompagnée de la copie du formulaire de confirmation corrigé avec les remarques ou rectificatifs éventuels. Joindre également toutes les pièces justificatives que vous avez dû envoyer au rectorat. Les collègues en **rapprochement de conjoint dans le cadre d'un PACS** conclu après le 1<sup>er</sup> janvier 2006 (inclus) ont dû fournir une attestation sur l'honneur de déclaration commune des revenus 2006. Il est probable que les documents fiscaux demandés par les rectorats ne parviendront pas avant les GTA de barèmes, puisque la période de déclaration s'étalera jusqu'à la mi-



juin, voire au-delà pour ceux qui choisissent la déclaration via Internet (**attention, seuls les collègues ayant formulé une déclaration de revenus les années précédentes pourront procéder par Internet**). Dans ce cas, le ministère a donné aux académies des consignes circonstanciées pour que la réalité des situations des demandeurs soit vérifiée, y compris après les opérations de mutation, l'administration se réservant toute latitude pour tirer conséquence de dossiers qui resteraient incomplets. **Dans l'immédiat le ministère recommande** aux demandeurs concernés de fournir au rectorat dans les meilleurs délais la **copie de leur déclaration** commune, tamponnée par le centre des impôts. Seuls les syndiqués et les collègues qui nous ont envoyé la fiche de suivi individuel (et signé l'autorisation qui y figure) recevront une **information personnalisée** : barème, affectation proposée, suivi TZR... L'intérêt de chacun est donc de se syndiquer le plus vite possible et de conserver soigneusement le numéro d'adhérent et le mot de passe figurant sur la carte syndicale.

■ Christophe Barbillat,  
Karine Boulonne,  
Dominique Dédale-Deschamps  
emploi@snes.edu

## BÉNÉVOLAT PASSEPORT POUR UNE RETRAITE ACTIVE

Destiné à encourager l'investissement des jeunes retraités dans la société, un document gouvernemental récent fournit toute une série d'informations sur la retraite, les possibilités de cumul emploi-retraite, les services à la personne... Les retraités qui auront une activité bénévole pourront bénéficier d'un « compte épargne service » (CESU) et utiliser ces chèques pour rémunérer un salarié à domicile ou des services effectués par un prestataire agréé par l'État au titre de ces mêmes services à la personne. Quelques types d'activités bénévoles sont évoqués : le soutien scolaire, le tutorat en recherche d'emploi, une présence amicale auprès des aînés, l'engagement humanitaire... Si l'on peut se réjouir de voir reconnue la place des retraités dans la société, on ne manque pas non



© istockphoto/Wilf Hennick

plus de mettre cela en relation avec l'absence de projet de revalorisation effective des pensions et plus globalement de prise de décision concernant la pérennisation du système de retraites par répartition assortie des moyens d'y parvenir. Le retraité qui s'engagerait dans ce « bénévolat d'État » serait rémunéré, par échange, pour payer un salarié ? Il s'agirait d'une institutionnalisation du bénévolat, une façon de compléter les pensions insuffisantes, d'éviter des recrutements de personnels qualifiés, d'utiliser l'énergie et la disponibilité de ceux qui, sans passeport d'aucune sorte, n'ont pas attendu ce genre d'injonction pour donner de leur temps. Le bénévolat est, bien sûr, utile mais il ne doit en aucune façon devenir un système parallèle à celui des services publics de qualité qu'il faut développer, en direction des jeunes comme des personnes âgées. Le débat électoral a, jusqu'à ce jour, fait peu de place aux retraités et personnes âgées : il est grand temps que des propositions soient faites qui répondent aux préoccupations tant de fois exprimées. Les retraités aspirent à profiter de leur temps libéré, à l'organiser comme bon leur semble, en étant à l'abri du besoin. Ils ont appris la solidarité : ils sauront la manifester au moment de voter.

■ Annie Clavel, annie.clavel@snes.edu

## QUESTIONS RETRAITE

**Pourquoi demander la validation de ses services de non-titulaires et quand le faire ?**

La validation des services auxiliaires a pour but de faire prendre en compte pour l'ouverture du droit à pension et le calcul du montant de la pension de retraite de la fonction publique, des services effectués en qualité de non-titulaire. Elle est facultative et ne peut intervenir que sur la demande du fonctionnaire. La demande doit porter sur la totalité des services accomplis (temps complet ou non) comme non-titulaire. Non validés, ces services relèvent du régime général de la Sécurité sociale et de l'Ircantec et ouvrent droit, quelle que soit leur durée, à une pension au titre de ces régimes et leur durée reconnue par le régime général participe de la durée d'assurance tout régime (paramètre intervenant pour une décote ou surcote).

Les services validables les plus courants sont ceux de MI-SE, assistant d'éducation, MA, contractuel, les vacances, les services d'ATER, AMN, les services dans une collectivité locale, à l'étranger dans le cadre d'accords de coopération... et par jurisprudence les services en GRETA.

**Quand déposer la demande ?**

Dans les deux années qui suivent la date de titularisation auprès du service des pensions de son rectorat. Toutefois, lorsque la titularisation est antérieure

au 1<sup>er</sup> janvier 2004, elle doit être demandée avant la radiation des cadres et jusqu'au 31 décembre 2008. Des cotisations complémentaires sont demandées au fonctionnaire. Il verse la retenue sur pension pour les périodes validées sur la base de son traitement au moment du dépôt de la demande ; en sont déduites les cotisations déjà versées à l'assurance vieillesse et à l'Ircantec... Le délai pour accepter ou refuser la proposition de validation est d'un an. La réforme des retraites de 2003 aboutit à ce que la validation ne soit pas systématiquement intéressante, particulièrement si certaines périodes ont été travaillées à temps incomplet, c'est-à-dire à temps partiel imposé. Nous y reviendrons dans la prochaine US.

■ Erick Staëlen  
remunera@snes.edu



### CNDP : grève le 10 mai

Le personnel francilien du CNDP s'insurge contre le non-renouvellement des contrats de dix mois de deux de leurs collègues du service national des productions imprimées et numériques. Sans réunion préalable, sans motif invoqué, la direction agit sans concertation en l'absence de tout projet d'établissement, de toute information sur l'avenir des services et de tout calendrier. Cette attitude suscite de grandes inquiétudes quant au renouvellement des CDD qui arriveront en fin de contrat fin juin ou fin août 2007 et à celui des détachements et mises à disposition d'enseignants. Faute de validation du cadre d'accompagnement social de la délocalisation, aucune garantie collective n'encadre les situations individuelles des collègues concernés par les problèmes de délocalisation de leurs postes. Le personnel a donc, en AG le 23 avril, voté la grève pour le jeudi 10 mai.

### Lundi de Pentecôte

Le SNES rappelle son opposition à cette mesure inique. Il a déposé un préavis de grève pour la journée du 28 mai afin de couvrir les collègues concernés.

Publicité

# ATHÉNA

Voyages en Grèce, Crète, Italie, Sicile, Sardaigne, Malte, Tunisie, Turquie, Égypte, Libye...

Tout ce que vous voulez savoir est sur notre site : [www.athenavoyages.com](http://www.athenavoyages.com)

Catalogue sur demande :

Tel 06 34 50 13 93 10 • Fax 04 50 13 93 19

# PETITES ANNONCES

Tél. 01 40 63 27 10 - SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Tarifs : 1 ligne = 9€ pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 14€ pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

## LOCATIONS

St-Pierre, Réunion, loue maison meublée F3/4 + terrasse + jardin, 3 mois indivisibles, 900 €/mois. mmaurin43@wanadoo.fr. Tél. 02 62 27 42 38.

Espagne, loue appart. 6 pers. tt confort, 800 m de la plage, piscine, tennis, terrasse. Tél. 04 67 68 14 20.

Corse, superbe villa. Prix attractifs. Tél. 06 22 69 72 09.

Pays-Basque, campagne, T1 vue Pyrénées, 350 €/sem. Tél. 06 21 27 57 25 - http://gitepastou.free.fr

(66) Banyuls, 100 m plage, cft, F3, tte saison. Tél. 06 86 97 77 73.

Périgord, gîtes pisc., http://seth5.free.fr/panterre. Tél. 05 53 36 07 41.

Espagne, coll. loue vue sur mer plage proche, F2, Torrevieja. Tél. 01 48 89 02 96. gautat@hotmail.com

(35) Dinard, idéal pr retraités, 3 pièces, park, vue pleine mer, direct sur plage, calme, central, avril, mai, juin : 680 €/quinz. + ch. Tél. 01 43 50 14 29.

(12) près Gorges Tarn, GR. Vaste maison pays. rénov. 6 pers. Loc./sem. Tél. 06 50 49 40 33 - 05 65 47 46 88.

Morvan, mais., jard., 300 €/sem. Vac., w.-e. Tél. 06 29 07 97 68.

(33) Eté, bord de mer à 100 m, mais., j. 6 p. Tél. 05 56 22 65 83.

Bretagne sud, loue Longère, 6/8 p., 10 km plages, juillet, 600 €/sem. Tél. 02 98 39 24 79.

Paris 15<sup>e</sup>, 3 personnes, 300 €/sem. vac. Tél. 01 43 06 63 79 - 06 62 92 64 93.

Coll. cherche loc. T2 à l'année, Bordeaux centre, calme. Tél. 04 67 58 69 05 - 06 25 74 18 81.

Londres, studio central à louer vacances. Tél. 00 44 207 821 5569 - 00 44 781 307 4474.

Mas Luberon, 8 pers., d'av. à oct. de 710 € à 810 €/sem. Tél. 06 71 72 73 78.

(56) Pr. La Trinité, 1,3 km plage, mais., jard. clos, 3 ch., 6 pers., tt cft, 14/7 au 1/9, 500 à 550 €/sem. Tél. : 02 99 41 17 78.

(35) Dinard, centre ville, 200 m plage, appt T3, tt conf., calme, ttes périodes. Tél. 06 08 31 87 88 email : jbouquier@wanadoo.fr

(83) Cotignac, coll. loue villapisc., 6 p. lib. : juin et fin août-sept. 650 €/sem. 04 42 22 45 49.

(34) Gde-Motte, stud.-cab., 38 m<sup>2</sup>, r.d.c. jardin, 4/5 pers., 395 €/sem., calme, dvt plage, park. Tél. 04 90 85 06 13 ou 06 73 33 10 22.

(22) Loue mais. 7 pers., juillet/août, 500 €/sem. Tél. 02 96 38 68 23.

Pour les amoureux de la nature ou les amateurs d'exil, chambres d'hôtes en Cévennes. Tél. 04 66 30 82 86 ou thieure.net

Loue en Finistère sud maison vac. bord mer, semaine pêche en mer. www.amarys-decouvertes.com

Biarritz, T3, balcon sur parc, parking, centre, plages, 950 €/quinz. Tél. 06 10 22 79 80.

Paris 11<sup>e</sup>/ Le Marais, 2 p., tt confort, calme. 400 €/sem. été. Tél. 06 61 56 10 84.

(26) Diois, maison 5-6 p., terrain. 300 €/sem. Tél. 04 74 67 88 61.

Maroc, appart. 280 €/sem. Tél. 02 41 27 04 82.

(06) Coll. échange studio villa-mer contre studio Paris 5<sup>e</sup>, 500/600 €/mois. Tél. 04 93 01 92 68.

(04) Pra-Loup près Barcelonnette, coll. loue duplex 6 pers. tt conf., TV, sam. 21 juillet-fin août, 320 €/sem., dern. sem. 300 €. 2 sem. 530 €. Tél. soir 04 94 24 33 46.

(05) Queyras, loue chalet indépendant 120 m<sup>2</sup>, 10 personnes, dans jardin privatif 3 600 m<sup>2</sup>, au pied des GR, juillet/août : 800 €/sem., juin/sept. : 700 €. Tél. 06 89 13 90 34 ou 01 48 70 01 33.

Coll. cherch fille ét. Sorbonne, studio Paris 5<sup>e</sup>, 600 €/mois. Tél. 04 93 01 92 68. Etudie tte proposition.

Côte d'Azur, loue menton T2 + mezz. 4/5 pers. A 10 mn à pied de plage, 450 €/sem. Tél. 06 12 15 18 01.

(83) La Londe, loue r.d.j. dans maison conf., s.d.b., gde terrasse, sem., quinz., parking, mer. Tél. 04 94 66 51 84.

Nice, 2 p., Pde des Anglais, avril-sept., 300 €/sem. Tél. 04 94 81 50 83 ou majdyb@excite.com

(73) Châlet, 8 p., centre st. Tél. 06 81 99 35 16.

Guadeloupe, coll. studios, 2/10 pers., 350 m plage, 155/735 €/sem. Tél. 0 590 28 52 77 - deherpe@wanadoo.fr

(04) Val d'Allos, alt. 1 300 m, gde maison, tt confort, 550 €/sem., 6 pers. Tél. 06 86 97 20 48.

Coll. loue rég. Toulouse, gîte 2 pers., calme, conf. esp. arboré 180 €-200 €/sem. Tél. 05 61 82 47 98.

Luberon, site exceptionnel, maisons de caractère ds propriété boisée, 5 ha, gde piscine, avril à nov. Tél. 04 91 76 13 59 - 06 60 05 26 26.

Loue village médiéval, Lozère, gîte tt conf., 4 pers. jardin, 250 €/sem. H.S., 280 €/sem. été. Tél. 04 66 32 78 83 ou 06 77 26 16 50.

Nice centre, 3 p., ter. Tél. 04 93 86 12 27.

À Flavigny, en Bourgogne, beau village : deux gîtes 2 à 4 pers., silence, confort, panorama : 380 à 480 €/sem. Tél. 03 80 96 20 59. www.licorne-bleue.net

Paris, studios, 2 p. meublés, équipés, tt confort à partir de 295 €/sem. Tél. 01 45 45 17 27. situp@worldonline.fr

À louer, ptite mais. île d'Oléron, 100 m mer, prox. port, pour 4 pers., séjour, coin cuis., salle eau, 2 pet chamb., terr. 18 m<sup>2</sup>, juill.-août - quinz.-sem., 850-610 €. Tél. 05 46 47 22 83.

(48) Barre/Cévennes, coll. loue mais. de village, 350 €/sem. et 600 €/quinz. Tél. 04 30 10 13 70 - 06 32 03 08 31.

Nice loue 2/6 au 25/8, appt 4 pers., vue mer, 400 €/sem. Tél. 06 08 03 02 07.

(06) Cagnes, coll. loue villa indép. 130 m<sup>2</sup>, 4 pers., piscine, vue mer, calme, 7/07 au 28/07, 1 600 €/sem. Tél. 04 92 27 78 48.

Nice, coll. loue 3 p., gd conf., 4 pers., soleil, calme, park, prox. port, avril à sept., 400 €/sem. Tél. 06 74 03 58 14.

Sitges (Barcelone), coll. loue F4, jardin. Tél. 01 41 13 72 60 - 01 69 28 23 39.

Belvédère-Mercantour : mais.-vac., F3, guy.rottier@free.fr. Tél. 04 93 03 51 82. http://001100.free.fr

(29) Bretagne, gîte, 5 pers., tt conf., mer, jard. clos, calme, avril à sept. Tél. 01 60 84 38 40 - 06 73 62 14 72.

Rome, appart. Tél. 02 33 28 60 97.

Toscane, maison. Tél. 02 33 28 60 97.

Lot, Figeac, mais. camp. 4 pers., confort, calme, espace. Tél. 06 73 24 09 66 / 05 65 40 00 33.

Coll. loue mairie des Lilas, 2 pièces, 50 m<sup>2</sup>, calme, juil.-août, 800 €/mois. Tél. 06 87 76 89 13.

Ile d'Oléron, maison de village, proche plage, 5 couchages, 530 €/sem. Tél. 06 70 89 46 82.

Loue Paris 19<sup>e</sup>, 85 m<sup>2</sup> du 15 mai au 15 juin et du 1<sup>er</sup> juillet au 15 août. 380 €/sem ou 1 000 €/mois. Tél. 01 42 72 30 06.

(06) Isola 2000, 90 km de Nice, loue studio 4 pers. Tél. 03 20 79 59 29.

Corse, île Rousse, stat. baln., loc. 4 pers. Tél. 06 81 29 20 34.

(22) Lannion, gîte 6 pers., tt conf., du 15/04 au 31/08, w.-e., sem., quinz., 485 €/sem. Tél. 06 85 49 14 17.

Bretagne sud, Sarzeau, gde mais., tt cft, 6 pers., gd jard., 2 km plage, 1 500 €/quinz. été. Tél. 02 97 31 44 79.

Minervois, gde mais., village classé, 6/8 pers., vue panor., plein sud, libre jusqu'au 28 juil. et à partir du 19 août. Tél. 06 72 44 05 96. 380 €/sem., 650 €/quinz.

(87) Bellac, mais. moderne tout confort avec jardin, pour 6 à 8 personnes. Proximité piscine, centre équestre, chemin de randonnées G.R. Juin 460 €/sem. Juillet-août 560 €/sem. Sept. 460 €/sem. Tél. 01 48 20 85 64 - 06 07 86 56 91.

Etudiante sérieuse avec de bonnes garanties cherche studio Paris pour 1<sup>er</sup> septembre ou 1<sup>er</sup> août (vide de préférence). Contact : 06 15 29 58 78.

Except. La Rochelle, studio 330 €/sem., 600 €/quinz. Face au port. Tél. 06 72 44 05 96.

Vence, F2, quinz. Tél. 03 29 50 51 37 - 06 83 50 47 49.

## DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, prix importateur. Ex. : 1<sup>er</sup> prix 1 070 € livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv. 7/7.

## LOISIRS

Vélo aux Pays-Bas, 25 à 55 km/jour. Péniche confortable comme hôtel itinérant. 414-609 €/sem. Circuit spécial parents/enfants, 10 à 30 km/jour et prix réduit. Tél. : 05 59 68 93 43.

Voilier Ketch. aur. 11 m. skip. emb. éq. 200 €/sem. Bret. 02 96 38 68 23.

Canal du midi, loue bateau de croisière fluviale. Tél. 06 20 52 37 26.

## Mexique

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent : 2 circuits pour découvrir ce pays, sa culture et ses populations en juillet (21 j.) et en août (17 j.). Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31 ou 05 56 85 62 70, chicokids@gmail.com

## IMMOBILIER

Vends Montpellier, Antigone CV. F4, 6<sup>e</sup> ét. standing. Tél. 06 82 86 99 94.

(94) Arcueil, coll. vds pavillon t.b. état, 7 p., 140 m<sup>2</sup>, terrain 486 m<sup>2</sup>, garage 2 voit. Proche Paris, écoles, transports, autoroute A6b. Tél. 01 45 47 83 21 - 06 08 54 05 38.

(95) Montmorency, appt 70 m<sup>2</sup>, séj. double/balcon, vue except., 2 ch., cuis. éq., box ferm., cave, calme. 205 000 €. Tél. 01 34 17 25 63.

Publicité

Rejoignez la CASDEN !  
La banque de tous les personnels de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture.



Découvrez, comme plus de 1,3 million de vos collègues, les avantages exclusifs qui vous sont réservés.

La CASDEN Banque Populaire a été créée par et pour le personnel de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture. Différents avantages vous attendent. Beaucoup y sont déjà et pourront vous parler des autres et avantages bancaires exclusifs dont ils bénéficient et pour en savoir plus sur l'offre de bienvenue qui vous est réservée, venez nous rencontrer dans une agence Banque Populaire, dans une Délégation Départementale CASDEN ou contactez vous sur www.casden.fr et www.banquepopulaire.fr

